

### *Les pénitenciers*

Le rapport publié le 26 mai 1977 avait été rédigé dans un temps record. Le comité avait interrogé un grand nombre de témoins, parcouru tout le territoire, et s'était même rendu à l'étranger pour examiner d'autres systèmes pénitentiaires.

Le rapport du sous-comité, que j'ai devant moi, avait fait l'unanimité des membres. Les députés voudront considérer l'importance de ce fait. Ce fut un excellent exemple de travail non partisan. Bien sûr qu'il avait fallu faire des concessions, mais il n'en reste pas moins vrai que tous les membres du comité avaient appuyé les recommandations du rapport. J'aimerais vous lire la première et principale recommandation:

Le service canadien des pénitenciers est en pleine crise. Seule l'application immédiate de réformes fondamentales peut remédier à la situation. Il est absolument nécessaire que le solliciteur général considère ce rapport comme une question de la plus haute importance et qu'il y donne suite sans délai.

C'était en mai 1977. Malheureusement, la réponse du solliciteur général de l'époque avait été, et c'est le moins qu'on puisse dire, inquiétante. Même si la principale recommandation affirmait qu'il existait une crise au sein du système pénal, une crise décrite en détails par un comité qui avait parcouru l'ensemble du pays, le solliciteur général, bien en sécurité dans son cabinet, avait déclaré: «Non, il n'y a pas de crise dans le système pénal; peut-être y a-t-il des problèmes, mais parler de crise, c'est peut-être exagéré.»

Depuis, la situation n'a fait que se dégrader, monsieur l'Orateur. J'ajoute en passant que pendant que le sous-comité menait son enquête, il n'y a eu aucun incident de violence dans nos établissements pénitentiaires. Je pense que tous les éléments du réseau avaient alors bon espoir que le sous-comité formulerait des recommandations en vue d'un changement profond et généralisé et, bien sûr, c'est ce qu'il a fait.

Depuis, les députés de tous les partis à la Chambre ont eu plusieurs occasions, tant au comité qu'à la Chambre, de se renseigner sur la façon dont les recommandations du sous-comité ont été mises en œuvre. La situation a été plutôt lamentable jusqu'ici.

Je félicite encore une fois l'ancien président du sous-comité, le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) qui, même s'il siégeait du côté des ministériels, a exprimé de façon catégorique et énergique ses préoccupations à propos du fait que son gouvernement n'avait pas mis en œuvre certaines des recommandations clés du sous-comité sur les pénitenciers. Si le président du sous-comité s'est exprimé de façon aussi énergique, les membres du parti conservateur et de mon propre parti n'ont certainement laissé planer aucun doute quant à leur position à propos des recommandations du sous-comité.

Par exemple, en février de cette année, il y a à peine quelques mois, comme le rappelle la page 2929 du hansard, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), qui faisait alors partie de l'opposition et qui siège maintenant du côté des ministériels, avait déclaré ce qui suit pendant le débat sur la

motion d'adoption du deuxième rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques:

«Nous sommes vraiment furieux, nous n'acceptons plus de subir cela, nous en avons assez d'être ignorés par le gouvernement».

Le député a ensuite parlé de l'attitude outrageante du gouvernement. Plus loin, à la page 2932 du hansard, il disait notamment:

Mais aujourd'hui, nous discutons de l'attitude du gouvernement—on pourrait presque parler de son dépit—à l'endroit du Parlement.

Il ne fait aucun doute que les membres du parti conservateur qui font maintenant partie du gouvernement, c'est-à-dire le député du Yukon (M. Nielsen), le député de Saint-Jean-Est et un bon nombre d'autres, étaient extrêmement troublés de voir que le gouvernement n'avait pas appliqué les recommandations clés du sous-comité, notamment pour ce qui est de garantir une échelle de traitements convenable et de reconnaître les conditions de travail qui existent à l'intérieur de notre réseau pénitentiaire. Le comité voulait essentiellement que le gouvernement reconnaisse que les employés du réseau pénitentiaire accomplissent un travail très ardu, très difficile et très exigeant. Il doit le reconnaître non seulement dans les salaires, mais aussi dans les pensions.

Il n'est sûrement pas normal que le gouvernement vienne demander au comité permanent de la justice et des questions juridiques des crédits supplémentaires afin d'accorder des pensions aux veuves et aux familles des gardes tués dans des établissements pénitentiaires. Quelle marque de reconnaissance est-ce là pour le travail remarquable qu'accomplissent les personnes qui travaillent au sein du régime pénitentiaire?

De plus, le sous-comité avait recommandé que la retraite soit facultative à 55 ans. Là encore, le gouvernement n'a pas retenu cette recommandation. Je vais d'ailleurs parler dans un moment de l'attitude du gouvernement envers la mise en œuvre des recommandations.

Je dis, monsieur l'Orateur, que nous devons reconnaître l'importance du rôle que jouent les employés des établissements pénitentiaires. Le moral n'est sûrement pas très bon. Il n'y a aucun doute là-dessus. J'ai visité récemment le pénitencier de la Colombie-Britannique et divers autres établissements. Il est certain que les employés de pénitenciers s'attendaient, à juste titre, à ce que l'on donne au moins suite aux recommandations portant sur les conditions de travail dans les établissements pénitentiaires.

● (1710)

De plus, le comité a recommandé on ne peut plus fortement l'établissement d'un régime professionnel distinct pour le personnel des pénitenciers. C'est une recommandation très importante à laquelle ni l'ancien gouvernement ni le gouvernement actuel n'ont donné suite. Il y a des recommandations au sujet de la taille de nos pénitenciers et au sujet de beaucoup d'autres aspects. En fait, nous avons assisté à une diminution constante du nombre de recommandations que le gouvernement dit avoir appliquées.